

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 19 août 2025 à 19 h, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefièvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Mathieu Meunier.

2025-08-249

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Alain Lefièvre et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis en ajoutant un point de période de questions en début d'assemblée :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Période de questions
 - 1.3 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil

- 2. SOUMISSIONS, CONTRATS ET RÈGLEMENTS**
 - 2.1 Octroi de contrat - Travaux de stabilisation de la rive sur la 413^e Avenue (2025TP16 - AOP)
 - 2.2 Octroi de contrat - Construction d'une réserve d'abrasifs (2025TP17 - AOP)
 - 2.3 Adoption du Règlement n° 739-97-05 modifiant le Règlement n° 739-97 concernant le fonds de roulement
 - 2.4 Adoption du Règlement n° 1255-24-01 modifiant le Règlement n° 1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs

- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- 4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.2 PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire propose de mettre à l'essai une période de questions en début d'assemblée.

Une période de questions s'est tenue de 19 h 02 à 19 h 16 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Emprunt déjà fait pour la réserve d'abrasifs;
- Montant restant disponible dans le surplus accumulé;
- Recommandations du Service des finances sur les projets et cours.

1.3 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

2025-08-250

**2.1 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE SUR LA 413E AVENUE
(2025TP16 - AOP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n° 2025TP16-AOP pour des travaux de stabilisation de la rive sur la 413^e Avenue;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu la seule soumission suivante le 18 août 2025 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
Les Excavations Serge Gingras inc.	625 295,03 \$

CONSIDÉRANT le seul soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rose Crevier-Dagenais, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour des travaux de stabilisation de la rive sur la 413^e Avenue à Les Excavations Serge Gingras inc., au montant de 625 295,03 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d'appel d'offres;

DE FINANCER cette dépense en partie par le Règlement n° 1242-23 et en partie par un emprunt au fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-300-57-721.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-08-251

2.2 OCTROI DE CONTRAT - CONSTRUCTION D'UNE RÉSERVE D'ABRASIFS (2025TP17 - AOP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public n° 2025TP17-AOP pour la construction d'une réserve d'abrasifs;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cet appel d'offres, la Municipalité a reçu les soumissions suivantes le 18 août 2025 :

SOUSSIONNAIRES	MONTANT (avant taxes)
9161-4396 Québec inc.	1 067 810,00 \$
Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	1 144 000,00 \$
CTMIR Excavation inc.	1 294 655,00 \$
Les Industries Permo inc.	1 486 049,40 \$
Construction Arcade	1 557 399,27 \$
G. Giuliani inc.	1 720 400,00 \$

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lefièvre, appuyé par Bruno Plourde et résolu :

D'OCTROYER le contrat pour la construction d'une réserve d'abrasifs à 9161-4396 Québec inc., au montant de 1 067 810 \$ plus les taxes applicables, selon les conditions et modalités du document d'appel d'offres et sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt n° 1255-24-01 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DE FINANCER cette dépense par le Règlement n° 1255-24;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 22-320-00-722.

Vote pour : Alain Lefièvre, Serge Alarie, Chantal Lachaine, Bruno Plourde et Rose Crevier-Dagenais.

Vote contre : Sonia Tremblay.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2025-08-252

**2.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 739-97-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 739-97
CONCERNANT LE FONDS DE ROULEMENT**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 12 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Rose Crevier-Dagenais, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 739-97-05 modifiant le Règlement n° 739-97 concernant le fonds de roulement*, tel que présenté afin de d'augmenter le fonds de roulement de 600 000 \$ à même les surplus accumulés.

Vote pour : Alain Lefièvre, Serge Alarie, Chantal Lachaine, Bruno Plourde et Rose Crevier-Dagenais.

Vote contre : Sonia Tremblay.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2025-08-253

**2.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 1255-24-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 1255-24
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 586 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE
RÉSERVE D'ABRASIFS**

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été précédé du dépôt du projet de règlement et d'un avis de motion donné à la séance du conseil du 12 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour but de modifier le montant de la dépense et de l'emprunt et de remplacer l'annexe de l'estimation des coûts;

CONSIDÉRANT QUE le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Alarie, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le *Règlement n° 1255-24-01 modifiant le Règlement n° 1255-24 décrétant une dépense et un emprunt de 586 000 \$ pour la construction d'une réserve d'abrasifs*, lequel sera financé par une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la Municipalité d'après la valeur inscrite au rôle, et ce, sur une période de 15 ans.

Vote pour : Alain Lefièvre, Serge Alarie, Chantal Lachaine Bruno Plourde et Rose Crevier-Dagenais.

Vote contre : Sonia Tremblay.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions s'est tenue de 19 h 27 à 19 h 29 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Provenance des fonds pour le remboursement des projets.

2025-08-254

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Chantal Lachaine et appuyé par Serge Alarie et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 19 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

Yves Dagenais, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 19 août 2025.

Mathieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier